

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

**Christian GARRIGUES & Didier BALLUTEAUD**

*Huissiers de Justice Associés*

54, Rue Bayard - BP 20515  
31005 TOULOUSE CEDEX 6  
Tél : 05.61.29.85.85  
Fax : 05.61.29.07.77  
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE  
Cpte N° 00500/18316885151/95  
R.C.S. Toulouse 300 966 009

TOULOUSE, le 02.04.2008

**Madame LABORIE Suzette née PAGES**  
**2 rue de la Forge**

**31650 ST ORENS DE GAMEVILLE**

Référence à rappeler

Affaire : BABLE Suzette née D'ARAUJO

c/ LABORIE Suzette née PAGES

Nos réfs : 1500004 1500004 / / 340 / GB

**RECOMMANDE A.R.**

Madame,

Conformément aux dispositions de l'Article 659 du Nouveau Code de Procédure Civile, je vous prie de trouver ci-joint copie du PROCES-VERBAL DE RECHERCHES dressé par mon ministère en date du 02.04.2008.

Veillez agréer Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Membre d'une Association agréée, le règlement par chèque est accepté.  
E-Mail : scp.huissiers-g.b@orange.fr



Société Civile Professionnelle  
 C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD  
 HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES  
 54, rue Bayard - BP 20515  
 31005 TOULOUSE CEDEX 6  
 Tél : 05.61.29.85.85  
 Fax : 05.61.29.07.77  
 CREDIT AGRICOLE TOULOUSE  
 N°13106/00500/18316885151/95  
 RCS TOULOUSE 300 966 009

## PROCES VERBAL

### Article 659 du Nouveau Code de Procédure Civile

Le DEUX AVRIL  
 DEUX MILLE HUIT

Références à Rappeler :

1500004/659/GB

Edité le 02.04.2008

*Nous, Société Civile Professionnelle, Christian GARRIGUES - Didier BALLUTEAUD, Huissiers de Justice Associés, 54, Rue Bayard, 31005 TOULOUSE CEDEX 6, l'un d'eux soussigné,*

#### A LA DEMANDE DE :

Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO 51 Chemin des Carmes 31400 TOULOUSE *Elisant domicile en mon Etude,*

Charger de signifier l'acte dont photocopie est donnée en tête des présentes.

A :

Madame LABORIE Suzette née PAGES  
 Monsieur LABORIE André  
 2 rue de la Forge

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Certifie m'être transporté, ce jour, à l'adresse ci-dessus déclarée par le requérant ou son mandataire, comme étant l'adresse de la dernière demeure connu du défendeur, et avoir constaté qu'à ce jour, aucune personne répondant à l'identification du destinataire de l'acte, n'y à son domicile ou sa résidence du fait de leur expulsion des lieux en date du 27 - 28 et 31 mars 2008.

Les diligences ainsi effectuées n'ayant pas permis de retrouver le destinataire de l'acte, l'Huissier de Justice soussigné, constate que celui ci n'a ni domicile, ni résidence, ni lieu de travail connus, et a dressé le présent procès-verbal conformément aux dispositions de l'article 659 du Nouveau Code de Procédure Civile pour servir et valoir ce que de droit.

Deux copies du présent procès-verbal, auxquelles ont été ajoutées les mentions prescrites par l'article 659, alinéa 3, du Nouveau Code de Procédure Civile, ont été envoyées, ce jour au destinataire de l'acte, à la dernière adresse connue du requérant ci-dessus indiquée :

- la première, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.
- la seconde, par lettre simple.

Une copie a été adressée, ce jour, au requérant (ou à son mandataire).

COUT ACTE (Décret 096-1080 du 12.12.1996)	
DROITS FIXES	
Article 6	41,80
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18	6,22
HT	48,02
TVA 19,60 %	9,41
L.R.A.R. TAXE FORFAITAIRE	
Article 20	9,15
LETTRE	
Article 20	12,00
<b>TTC</b>	<b>78,58</b>

## PARTICULARITES DE LA NOUVELLE REDACTION de l'article 659

### Alinéa 1 :

"Lorsque la personne à qui l'acte doit être signifié n'a ni domicile, ni résidence, ni lieu de travail connus, l'Huissier de Justice dresse un procès-verbal où il relate avec précisions les diligences qu'il a accomplies pour rechercher le destinataire de l'acte."

### Alinéa 2 :

"Le même jour ou, au plus tard le premier jour ouvrable suivant, à peine de nullité, l'Huissier de Justice envoie au destinataire, à la dernière adresse connue par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, une copie du procès-verbal à laquelle est jointe une copie de l'acte objet de la signification."

### Alinéa 3 :

"Le jour même, l'Huissier de Justice avise le destinataire, par lettre simple, de l'accomplissement de cette formalité."



Société Civile Professionnelle  
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD  
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS  
54, rue Bayard - BP 20515  
31005 TOULOUSE CEDEX 6  
Tél : 05.61.29.85.85  
Fax : 05.61.29.07.77  
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE  
N°13106/00500/18316885151/95  
RCS TOULOUSE 300 966 009

COPIE

Décret du 31.07.1992 - art. 202

## SIGNIFICATION à l'EXPULSE d'un PROCES VERBAL d'EXPULSION

Le \_\_\_\_\_  
DEUX MILLE HUIT

Nous, Société Civile Professionnelle, Christian GARRIGUES - Didier BALLUTEAUD,  
Huissiers de Justice Associés, 54, Rue Bayard, 31005 TOULOUSE CEDEX 6, l'un d'eux  
soussigné,

A :

Monsieur LABORIE André  
2 rue de la Forge

Madame LABORIE Suzette née PAGES  
2 rue de la Forge

31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE  
PAR COPIE SEPARÉE

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE  
Où étant et parlant comme il est dit en fin d'acte

### A LA DEMANDE DE :

Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO, née le 21 avril 1928 à FUMEL (47) demeurant 51 Chemin des  
Carmes à TOULOUSE (31400),

*Elisant domicile en mon Etude,*

**JE VOUS REMETS COPIE** d'un procès-verbal d'expulsion par acte de mon Ministère en date des **27, 28 et 31  
Mars 2008**

**TRES IMPORTANT**

Vous avez le plus grand intérêt à prendre connaissance de ce procès-verbal d'expulsion qui peut avoir des  
conséquences importantes pour vous.

Je vous rappelle qu'il vous fait défense, sous les peines de droit, de pénétrer, hors les cas prévus par la Loi,  
dans les locaux situés :

2 rue de la Forge à SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31650)

COUT ACTE (Décret 096-1080 du 12.12.1996)	
DROITS FIXES Article 6 et 7	26,40
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT Article 18	6,22
HT	32,62
TVA 19,60 %	6,39
TAXE FORFAITAIRE Article 20	9,15
<b>TTC (1)</b>	<b>48,16</b>
LETTRE Article 20	1,72
<b>TTC (2)</b>	<b>49,88</b>

Société Civile Professionnelle  
 C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD  
 HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES  
 54, rue Bayard - BP 20515  
 31005 TOULOUSE CEDEX 6  
 Tél : 05.61.29.85.85  
 Fax : 05.61.29.07.77  
 CREDIT AGRICOLE TOULOUSE  
 Compte N°00500/18316885151/95  
 RCS TOULOUSE 300 966 009

## PROCES-VERBAL d'EXPULSION

Le VINGT SEPT MARS ET LE VINGT HUIT MARS  
 ET LE TRENTE ET UN MARS  
 DEUX MILLE HUIT

Références à Rappeler :

1500004/E04/NJ

Edité le 17.03.2008

Nous, Société Civile Professionnelle, Christian GARRIGUES - Didier BALLUTEAUD,  
 Huissiers de Justice Associés, 54, Rue Bayard, 31005 TOULOUSE CEDEX 6, l'un  
 d'eux soussigné,

### A LA DEMANDE DE :

Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO, née le 21 avril 1928 à FUMEL (47) demeurant 51 Chemin des Carmes à TOULOUSE (31400)

Elisant domicile en mon Etude,

**EN VERTU D'** Une ORDONNANCE de REFERE réputée contradictoire et en premier ressort rendue par Monsieur le Président du Tribunal d'INSTANCE de TOULOUSE en date du 01.06.2007 .

### EN POURSUIVANT L'EXECUTION à l'ENCONTRE de :

Monsieur LABORIE André  
 2 rue de la Forge

31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE  
 Où étant et parlant comme il est dit en fin d'acte




Madame LABORIE Suzette née PAGES  
 2 rue de la Forge

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE  
 Où étant et parlant comme il est dit en fin d'acte

où étant et parlant comme il est dit ci après au procès verbal de signification,

Un commandement de quitter les lieux, précédemment signifié, étant resté infructueux ; les délais légaux ou judiciaires étant expirés ;

Me suis transporté ce jour à l'adresse sus indiquée afin de procéder à l'expulsion des occupants, et, là étant, en présence des personnes suivantes dont le concours a été nécessaire :

Nom	Prénom	Qualité	Signature
LABORIE	André	Propriétaire	
LABORIE	Suzette	Propriétaire	
LABORIE	André	Propriétaire	

COUT ACTE (Décret 096-1080 du 12.12.1996)	
DROITS FIXES Article 6 et 7	157,30
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT Article 18	6,22
HT	163,52
TVA 19,60 %	32,05
TAXE FORFAITAIRE Article 20	9,15
<b>TTC (1)</b>	<b>204,72</b>
LETTRE Article 20	1,72
<b>TTC (2)</b>	<b>206,44</b>

**J'AI PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS D'EXPULSION DÉCRITES CI-DESSOUS**

mon nom prénommé l'expulsion de M. Albert LEBON  
résidant au lieu - les lieux n'ayant pas été  
par ailleurs repris de main par les services  
les locaux sont au point pour l'ensemble  
des biens meubles et effets personnels transportés  
dans un garage situé à l'adresse 18 Chemin de Parc  
Bourgeois 31.  
A la fin de mes opérations, j'ai fait refermer les lieux et les ai déclarés repris au nom de la partie  
demanderesse, faisant défense à quiconque de pénétrer, hors les cas autorisés par la Loi

- Les locaux sont entièrement vides.
- L'occupant étant présent, je lui ai fait sommation de m'indiquer le lieu où il convient de faire transporter les meubles se trouvant dans les lieux.

**IL M'A ÉTÉ RÉPONDU :**

rien répondu

Requis de signer cette réponse :

Albert LEBON

En conséquence, j'ai fait immédiatement déménager et transporter l'ensemble des biens garnissant les lieux à l'adresse qui m'a été indiquée ci-dessus.

- Le mobilier, ou partie de celui-ci, ayant été précédemment SAISI par un autre créancier :
- Il a été remis à un séquestre,
- A la demande de l'expulsé, il a été transporté à l'adresse suivante :

18 Chemin de Parc à Bourgeois 31

A la fin de mes opérations, j'ai fait refermer les lieux et les ai déclarés repris au nom de la partie demanderesse, faisant défense à quiconque de pénétrer, hors les cas autorisés par la Loi

**TRES IMPORTANT**

La juridiction compétente pour statuer sur les contestations relatives aux opérations d'expulsion est le Juge de l'Exécution du lieu de situation de l'immeuble, à :

Mme le Juge de l'Exécution TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE 2, allées Jules Guesde 31000 TOULOUSE

**JEUDI 27 MARS 2008 à 9 H 00**

Nous nous présentons chez Monsieur et Madame LABORIE, 2, rue de la Forge à St Orens pour procéder à leur expulsion, nous sommes assistés :

- de la Gendarmerie de St Orens,
- de la Société ABSO, Serrurier,
- de la Société HERNANDEZ Taxi Camionnette, Déménageur.

Nous rencontrons sur les lieux Monsieur André LABORIE et Madame Suzette LABORIE à qui nous confirmons l'objet de notre visite à savoir procéder à leur expulsion des lieux. Il s'en suit une discussion avec Monsieur André LABORIE et la Gendarmerie de St Orens.

Nous avons demandé à Monsieur LABORIE si il avait un endroit où mettre le mobilier, il nous a répondu par la négative, en conséquence, nous leur avons indiqué que le mobilier sera déposé en garde-meubles chez M. HERNANDEZ, 18, chemin du Parc à Bruguières (31).

A partir de 9 h 30 l'expulsion et l'enlèvement du mobilier a commencé.

De 9 h 30 à 12 h 00 cette expulsion s'est faite en présence de Monsieur André LABORIE et de Madame Suzette LABORIE.

A 12 h 00 les déménageurs se sont retirés pour vider les camions de déménagement.

Nous avons alors fermé les portes de la villa après que nous ayons fait procéder au changement de verrou et indiqué aux époux LABORIE que le déroulement de l'expulsion reprendrait ce même jour à 14 h 30

A 14 h 30 nous nous sommes retrouvé sur les lieux avec la Gendarmerie et les déménageurs.

Nous avons continué l'enlèvement du mobilier, ces opérations se sont passées en présence de Madame LABORIE Suzette et de leur fils, Monsieur LABORIE Stéphane.

A 17 h 30 les camions de déménagement étant pleins, mais le déménagement n'étant pas terminé, nous avons fait refermer la porte de la villa et indiqué à Madame LABORIE Suzette et Monsieur LABORIE Stéphane que ces opérations reprendraient le vendredi 28 mars 2008 à 8 h 30.

**VENDREDI 28 MARS 2008 à 8 H 30 :**

Nous avons poursuivi nos opérations d'enlèvement en présence des déménageurs et en présence de Madame Suzette LABORIE et de Monsieur Stéphane LABORIE.

Ce dernier a souhaité garder par devers lui certains objets tel qu'ils seront précisés par ailleurs dans le procès-verbal de constat.

A 12 h 00 les camions étant pleins, la société de déménagement s'est retirée à l'effet de vider lesdits camions et nous avons indiqué à Madame LABORIE Suzette et Monsieur LABORIE Stéphane que les opérations reprendraient ce même jour à 14 h 15.

A 14 h 15 les déménageurs se sont présentés sur le site pour continuer les opérations d'enlèvement du mobilier. Ces opérations se sont passées en présence de Monsieur LABORIE Stéphane.

Ce dernier nous a alors demandé si il pouvait retirer en fin de journée certains effets déjà entreposés au garde-meubles.

Nous lui avons répondu par l'affirmative et convenu avec lui qu'il passerait retirer ses affaires au garde-meubles au plus tard à 19 h 00.

Alors que nous avons fini nos opérations de l'après-midi, est arrivé Monsieur André LABORIE qui nous a précisé qu'il nous avait assigné devant le Tribunal pour le mercredi 02 avril 2008 et se rendant dans son ancien bureau, il a constaté que des emballages vides étaient à même le sol ainsi qu'un PC alors même que pour ce PC hors d'usage il nous avait la veille indiqué que l'on devait le mettre à la décharge.

Il convient de préciser qu'à ce moment, l'enlèvement des effets et objets n'est pas terminé mais qu'eu égard à la réclamation de Monsieur André LABORIE concernant les emballages de son bureau, nous les entreposerons ainsi que le PC hors d'usage, au dépôt.

*Il est 17 h 30*, les camions de déménagement étant pleins, les déménageurs se sont donc retirés et il a été convenu avec Monsieur André LABORIE et Monsieur Stéphane LABORIE que ladite opération de fin de déménagement reprendrait le lundi 31 mars 2008 à 14 h 15.

**LUNDI 31 MARS 2008 à 14 h 15 :**

Les déménageurs sont présents.

Alors que Monsieur André LABORIE et Monsieur Stéphane LABORIE avaient indiqué qu'ils seraient présents lundi après-midi, pendant toute la durée de nos opérations d'enlèvement jusqu'à 17 h 00 ni Monsieur André LABORIE, ni Monsieur Stéphane LABORIE, ni même Madame Suzette LABORIE ne se sont présentés.

J'avais indiqué à Monsieur André LABORIE que sa présence était indispensable afin que je puisse lui remettre le procès-verbal d'expulsion, je lui avais d'ailleurs demandé sa nouvelle adresse et il m'avait indiqué que pour lui, sa seule adresse était le 2, rue de La Forge.

Dans ces conditions, à 17 h 00 je n'ai pu remettre le procès-verbal d'expulsion aux époux LABORIE.

J'ai donc refermé la porte de la villa dont j'avais fait procéder au changement de verrou.



Au dit domicile, nous avons trouvé :

①

- 1 armoire avec 2 portes vitrées
- 1 armoire avec 2 portes - 2 tiroirs
- 1 armoire avec armoire 3 plan  
de 2 portes armoire avec 2 tiroirs
- 1 table Bureau en plateau bois
- 1 bureau de bois plateau bois
- 1 table commode bois
- 1 table en tissu -
- 1 armoire armoire de verre miroir
- 1 table 2 armoire d'angle en bois
- 1 commode bois avec table plateau
- 1 buffet 2 armoire bois à portes 2 tiroirs
- 1 armoire armoire avec 2 tiroirs
- 1 armoire armoire bois 2 tiroirs
- 1 table armoire
- 2 armoire bois

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE  
MUNICIPAL

GENDARMERIE  
NATIONALE

COMMISSAIRE  
DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

- Coucou , 6 Coucou B<sup>02</sup>
- Jules , 1 Coucou B<sup>01</sup>
- John - 1 Coucou de Boubelle Divers
- Jules 1 Mante de Boubelle B<sup>01</sup> avec 2 parties vitrées
- Jules 1 Coucou vitrée
- Coucou 1 Ball entrecroisée de B<sup>01</sup>
- 1 Boubelle B<sup>01</sup>
  - 1 Coucou de Boubelle Divers
  - ~~1 Coucou de Boubelle Divers~~
  - 1 Coucou - entre 1 verre continué
  - 1 Boubelle B<sup>01</sup>
  - 1 Buffet avec 6 parties 2 T<sup>01</sup>
  - 1 Coucou B<sup>01</sup> - Boubelle

Ce Procès-Verbal a été signé par :

1 Mante de Boubelle

TEMOIN

TEMOIN

GARDE  
MUNICIPAL

GENDARMERIE  
NATIONALE

COMMISSAIRE  
DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



Ch. GARRIGUES  
Huissier de Justice associé

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

Bureau vide.

1 table de bureau  
1 bureau d'archives

5 Chaises paille

1 table de bureau en Bois Massif  
Buffet 5 portes - 2 tiroirs - en Bois Massif

- 1 Meuble en bois de chêne
- 1 meuble à tiroirs - en bois
- 1 table de bureau en Bois Massif
- 1 chaise de bureau en bois
- 1 Fauteuil HERSTAL 12528
- 1 carton avec une et plusieurs pièces
- 1 Meuble de bureau en bois
- 1 Armoire en bois
- 1 Meuble de bureau en bois
- Meuble Cassé

Ce Procès-Verbal a été signé par : Nathalie Bon à fleur  
Michel Bon à fleur Mme ALLISTER

TEMOIN

TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

- Armoire 1 Bureau en bois 3 tiroirs et porte
- 1 Petit table Bureau petit bois
- 1 Cadre de peinture Villes O D 10 -
- 1 Peau de chèvre
- 1 Cadre de 1 dyptère bois -
- 1 Cadre
- 1 verrière No 1 R 2 2 2
- 1 Cadre bois. No 2 AN
- 1 cadre en bois en métal - cadre en verre
- 1 Cadre Bois en bois -
- 1 cadre bois composé avec 2 HP sur plaque -
- 2 Adhésifs -
- ~~1 cadre~~ et cadres de papier d'or en
- 1 cadre en Formica
- 2 cadres de papier d'or

Ce Procès-Verbal a été signé par :

~~TEMOIN~~

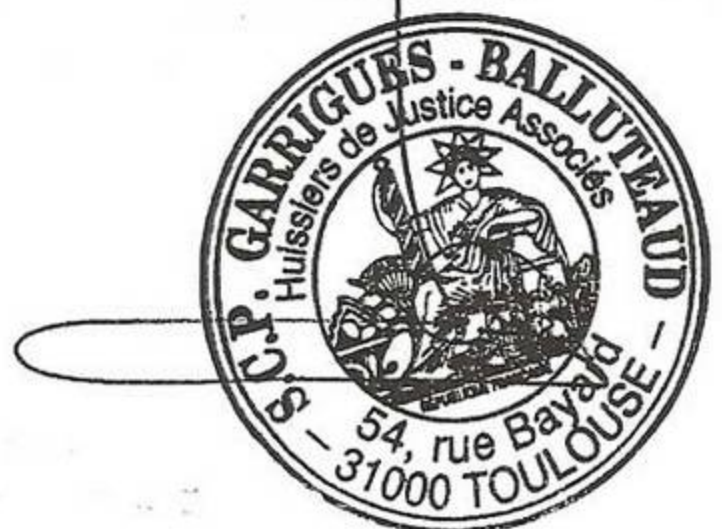
~~TEMOIN~~

~~GARDE  
MUNICIPAL~~

~~GENDARMERIE  
NATIONALE~~

~~COMMISSAIRE  
DE POLICE~~

L'HUISSIER DE JUSTICE



5

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE  
**CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD**

Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189 88 B  
Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

Au dit domicile, nous avons trouvé :

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

- celles
- 1 carton de stylo de bureau
- 2 stylos en plastique - + 1 stylo de bureau
- 1 carton de stylo de bureau

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



Au dit domicile, nous avons trouvé :

Chambre 11 2 paires de linge

1 table eff. l'annuel p. l'annuel

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

1 table

- 1 table  
- 1 table  
- 1 table  
- 1 table

1 table - 1 table  
1 table - 1 table

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

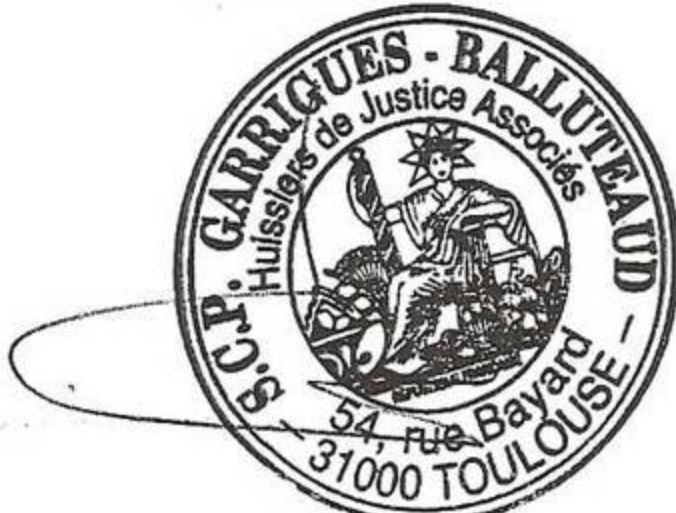
TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

1 Marche de ville de Bois - Eprouvette

Autre Bois

1 autre avec 3 autres de bois  
- 1 autre avec Bois

- 1 autre de type de bois  
- 1 autre de type de bois

Luigi Bernard et Robert Bernard  
de Toulouse qui n'ont pas vu de poche

M. Bernard M. Bernard n'a pas  
vu de poche

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE  
MUNICIPAL

GENDARMERIE  
NATIONALE

COMMISSAIRE  
DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE







9

Au dit domicile, nous avons trouvé :

- Armes à feu
- 1 Arme à feu
- 1 Arme à feu
- 1 Arme à feu
- 1 Arme à feu
- 1 Arme à feu
- 1 Arme à feu
- 1 Arme à feu

1 Arme à feu  
2 HP LS  
en deux état apparent

1 Arme à feu  
Ligues

1 Arme à feu

1 Arme à feu  
1 Arme à feu

1 Arme à feu

1 Arme à feu

Ce Procès-Verbal a été signé par :  
1 Arme à feu

TEMOIN    TEMOIN    GARDE MUNICIPAL    GENDARMERIE NATIONALE    COMMISSAIRE DE POLICE    L'HUISSIER DE JUSTICE



HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

(10)

*empêché par M. L...*

*M. Michel André Albert CV*  
*M. Nico*

*M. Sam - E P S O r*

*M. Jacques Michel Lantier Berthe Lantier*

*M. Jean Michel Brusky*

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE  
MUNICIPAL

GENDARMERIE  
NATIONALE

COMMISSAIRE  
DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



CH. GARRIGUES  
Huissier de Justice Associé

*Garrigue*

*197*

Au dit domicile, nous avons trouvé :

- 1 Armoire habille - 1 Parure Teyssier
- 1 Meuble bois clair - ~~1 Meuble bois clair~~
- 1 Armoire habille électrique - 1 Bois de lit - 1 Meuble chambre de bois
- 1 Meuble habille bois clair - ~~1 Meuble habille bois clair~~ - 1 Meuble en 120 -
- 1 Meuble bois clair - 1 Chaise en bois - 1 Meuble en 120 - 3 Tringles
- 6 Chaises habille - 2 Appareils Bois d'angle - 1 App. Bois point de lit et 2 parties
- 3 Armoires d'habillage - 1 Buffet à portes 2 tiroirs de table avec 2 portes
- 1 Armoire habille - 1 Meuble en bois à table - 1 Meuble à table. Bois plastique
- 1 Meuble bois clair - 1 ~~Meuble bois clair~~ - 1 Veste Deubler 5'20
- 1 Veste deux poches - 1 Veste Deubler 300 - 1 Armoire (meuble) d'habillage,
- 1 Table de salle à manger - 1 ~~Table de salle à manger~~ CASI 484 Armoire en 2 port
- 2 Armoires - 1 Armoire d'habillage - 1 Meuble en bois habillage
- 1 Armoire habille - 1 Meuble bois clair - 1 Meuble en bois habillage
- 1 Armoire habille - 1 Meuble bois clair - 2 Armoires à portes
- 1 Meuble bois clair - 1 Meuble de bois de la période (Bois de 80's) (120x80x80)
- 1 Armoire habille - 1 Armoire - 2 Armoires - 1 Meuble habillage - 1 Meuble habillage à portes
- 2 Armoires - 1 Armoire - 1 Meuble habillage - 1 Meuble de bois de la période
- 1 Veste habille - 1 Veste de la période - 2 Armoires habillage - 1 Armoire bois habillage

Ce Procès Verbal a été signé par :

TEMOIN    TEMOIN    GARDE MUNICIPAL    GENDARMERIE NATIONALE    COMMISSAIRE DE POLICE    L'HUISSIER DE JUSTICE





1311

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

**CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD**

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1489-00-15  
Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

Au dit domicile, nous avons trouvé :

Ageville

B...

- 1 sac de Ling BRANDT
- 1 Mulin à l'eau BRANDT
- 1 congelateur Thomas
- 1 Porte Manteau Bois
- 1 fan électrique de débris
- 1 chaise rotative AEG
- 2 lampes en Bronze à 6 Branches et un éteignoir
- 1 chaise d'amiante de cuisine
- 1 Plancha à gaz
- 1 espalier tomates

Ce Procès-Verbal a été signé par :

~~TEMOIN~~

~~TEMOIN~~

~~GARDE MUNICIPAL~~

~~GENDARMERIE NATIONALE~~

~~COMMISSAIRE DE POLICE~~

L'HUISSIER DE JUSTICE



Ch. GARRIGUES  
Huissier de Justice associé

Au dit domicile, nous avons trouvé :

- 1 carton de lunettes à l'aveugle
- 3 boîtes de Tami - 1 carton de petites peluches

1 Adhésif de peluches

1 sac de linge

1 boîte de Tami - 1 boîte de Tami

1 Petite Peluche - 2 boîtes de Tami - 2 boîtes de Tami

1 carton Boi avec objets divers

1 carton de Tami - 1 carton de Tami - 1 Boîte

1 boîte de Tami - 1 boîte de Tami - 1 Boîte de Tami

1 Tami - 1 Peluche petite - 1 Peluche Petit Vert

1 Tami - 1 Tami - 1 Tami de Tami

1 Tami Boi - 1 Tami avec divers objets

1 Tami de Tami à l'aveugle - 1 Tami de Tami

3 objets divers

1 Tami de Tami - 1 Tami de Tami - 1 Tami de Tami

1 Tami de Tami - 1 Tami de Tami

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN [Signature]  
 TEMOIN [Signature]  
 GARDE MUNICIPAL [Signature]  
 GENDARMERIE NATIONALE [Signature]  
 COMMISSAIRE DE POLICE [Signature]

L'HUISSIER DE JUSTICE



Lu M D 1 w 14145

- Contre 15B

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189 88 B  
Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

**CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD**

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

Contenu

Au dit domicile, nous avons trouvé :

2 Boîtes Contre 15 B de Ville B unen

1 valise de voyage

1 sac à dos / parapluie

1 sac à dos

2 valises de voyage, 1 sac à dos

1 sac de toile pour sport

2 valises de voyage - 1 valise de voyage B unen - 1 sac de toile

1 sac K 2301, 1 sac à dos - 1 sac à dos B unen - 3 sacs à dos

1 sac à dos B unen - 1 sac à dos B unen GV, 1 sac de toile

1 valise de voyage - 1 valise de voyage B unen - 1 sac à dos B unen

1 sac de toile pour sport - 1 valise de voyage B unen - 1 sac à dos B unen

1 valise de voyage - 1 valise de voyage B unen - 1 sac à dos B unen

1 valise de voyage - 1 valise de voyage B unen - 1 sac à dos B unen

1 valise de voyage - 1 valise de voyage B unen - 1 sac à dos B unen

1 valise de voyage - 1 valise de voyage B unen - 1 sac à dos B unen

1 valise de voyage - 1 valise de voyage B unen - 1 sac à dos B unen

1 valise de voyage - 1 valise de voyage B unen - 1 sac à dos B unen

1 valise de voyage - 1 valise de voyage B unen - 1 sac à dos B unen

1 valise de voyage - 1 valise de voyage B unen - 1 sac à dos B unen

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE  
MUNICIPAL

GENDARMERIE  
NATIONALE

COMMISSAIRE  
DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



Le 14/15

168

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE  
**CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD**

Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189 88 B  
Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS  
54, RUE BAYARD  
B.P. 20515  
31000 TOULOUSE CEDEX 6

Au dit domicile, nous avons trouvé :

TÉL 05 61 29 85 85  
FAX 05 61 29 07 77

2 Lits Polart ~~avec~~ matelas en 90 cm

- 1 Penderie plastique blanche.

1 carton de litige et papier - 1 vallette Mygrom pour 2 ou 3 part  
 1 Union Rose Blanche plomberie - 1 carton de litige et carton petit format  
 1 carton de papier double - 1 carton de papier plastique - 1 carton ~~document~~ Mygrom  
 2 cartons de documents - 3 Penderie de papier - 1 Duvet de synthétique | 2 Pilets  
 3 Tapis  
 1 Tapis en laine - 1 Tapis Bleu de litige - 1 carton de papier Mygrom  
 2 cartons petits 16 litige (Domicile) - 1 carton de papier (la poste)  
 1 Duvet noir sur Tapis - 1 carton de papier papier -  
 1 imprimé Remarque - 1 carton de papier DEVE - 1 ~~carton~~ carton blanc  
 1 carton Bleu pour part - 1 carton de litige - 1 Matelas petit à l'attent  
 2 part - 1 Union. Bien ~~usage~~ - 1 planche en Polyéthylène  
 2 Pilets litige petit à ~~la~~ Penderie avec matelas en 80 cm  
 1 Matelas Polyéthylène Bleu - 1 Matelas petit - 1 Penderie Plastique litige pour  
 1 carton de litige - 1 carton de papier papier - 1 Tapis carton de papier  
 et papier Mygrom en 100 cm - 1 Penderie - Luminaires avec Housse.

Ce Procès-Verbal a été signé par : 1 un autre à un ~~autre~~ Cusc.

TEMOIN TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



CH. GARRIGUES  
Huissier de Justice Associé



*Le 12/11/14*

*17 B*

Au dit domicile, nous avons trouvé :

*1 lettre - don - argent change - 1 km 1 km*

*1 peu content de style de son*

*1 Rev. de la bicyclette*

*3 autres Papier Bureau*

*1 eff. de courtoisie de la Mairie de Muret.*

*1 coupe avec pub. de B. et par Arty M. J. J.*

*1 rapport de son de la Courbe 1300*

*1 cert. de dédommement*

*1 autre cert. sur style de son. 2 pages*

Ce Procès-Verbal a été signé par :

*[Signature] - 3 autres - 2 autres autres*

TEMOIN

TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE

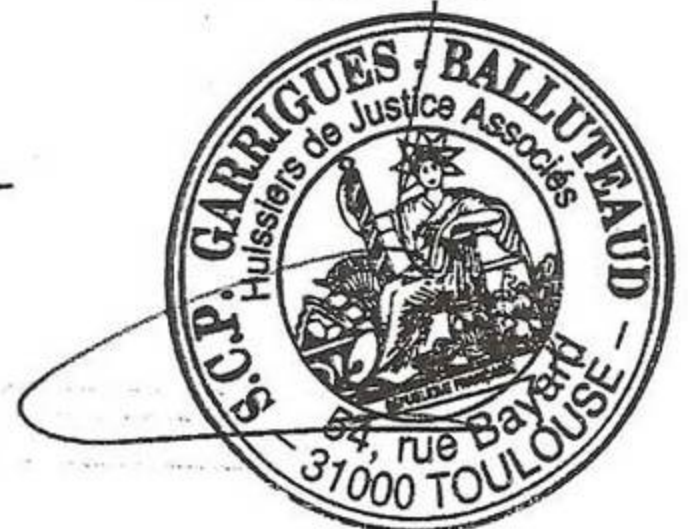
L'HUISSIER DE JUSTICE

*1 Cour*

*1 usage subite Kim*

*déclarer*

*1 jugement de son*



Au dit domicile, nous avons trouvé :

*Emploi par M. Lubois Félix*

*Contour des Bacheliers de Vin de  
Mont dans le Buisson*

*Le B 02 - et internet - téléphone*

*Emploi par Lubois - Félix*

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE  
MUNICIPAL

GENDARMERIE  
NATIONALE

COMMISSAIRE  
DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



Société Civile Professionnelle  
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD  
Huissiers de Justice Associés  
54, rue Bayard - BP 20515  
31005 TOULOUSE CEDEX 6  
Tél : 05.61.29.85.85  
Fax : 05.61.29.07.77  
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE  
N°13106/00500/18316885151/95  
RCS TOULOUSE 300 966 009

**PROCES VERBAL de SIGNIFICATION**  
de PV EXPUL.-LOC.VID.OU OCCUP.DESIG.LIEU TRANSP.MEUB.

(REMISE A PERSONNE)

En date du VINGT SEPT MARS  
DEUX MILLE HUIT

Références :

1500004/PH1/

A LA DEMANDE DE Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO

SIGNIFIE A Monsieur LABORIE André  
2 rue de la Forge  
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire,

J'ai rencontré ce dernier à qui j'ai remis copie de l'acte, PARLANT A SA PERSONNE, *ainsi déclaré.*

*La copie du présent acte comporte 21 feuilles.*

Visa de l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification

Maître Christian GARRIGUES

**COUT ACTE**  
(Décret 096-1080 du 12.12.1996)

DROITS FIXES	
Article 6	314,60
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18	6,22
HT	320,82
TVA 19,60%	62,88
TAXE FORFAITAIRE	
Article 20	9,15
LETTRE	
Article 20	
Débours	
TTC	392,85



Société Civile Professionnelle  
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD  
Huissiers de Justice Associés  
54, rue Bayard - BP 20515  
31005 TOULOUSE CEDEX 6  
Tél : 05.61.29.85.85  
Fax : 05.61.29.07.77  
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE  
N°13106/00500/18316885151/95  
RCS TOULOUSE 300 966 009

**PROCES VERBAL de SIGNIFICATION**  
de PV EXPUL.-LOC.VID.OU OCCUP.DESIG.LIEU TRANSP.MEUB.

(REMISE A PERSONNE)

En date du VINGT SEPT MARS  
DEUX MILLE HUIT

Références :

1500004/PH1/

A LA DEMANDE DE Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO

SIGNIFIE A Madame LABORIE Suzette née PAGES  
2 rue de la Forge  
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire,

J'ai rencontré ce dernier à qui j'ai remis copie de l'acte, PARLANT A SA PERSONNE, *ainsi déclaré.*

*La copie du présent acte comporte 21 feuilles.*

Visa de l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification

Maître Christian GARRIGUES



**COUT ACTE**  
(Décret 096-1080 du 12.12.1996)

DROITS FIXES	
Article 6	314,60
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18	6,22
HT	320,82
TVA 19,60%	62,88
TAXE FORFAITAIRE	
Article 20	9,15
LETTRE	
Article 20	
Débours	
TTC	392,85

Société Civile Professionnelle  
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD  
Huissiers de Justice Associés  
54, rue Bayard - BP 20515  
31005 TOULOUSE CEDEX 6

# SIGNIFICATION DE L'ACTE

Cet acte a été remis au destinataire dans les conditions indiquées ci-dessous d'une croix, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

par l'Huissier de Justice.  
 par un clerc assermenté.

Affaire : Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO  
Nom de l'acte : PV ARTICLE 659 DU NCP SAISIE MANUELLE RECHERCHE  
Signifié à : Mme LABORIE Suzette née PAGES

## REMISE A PERSONNE

Au DESTINAIRE PERSONNE PHYSIQUE

Au DOMICILE ELU, à M.....  
Qualité : ..... qui a donné visa.

La lettre prévue par l'art.658 du N.C.P.C. a été adressée avec une copie de l'acte le premier jour ouvrable suivant la date du présent acte.

## REMISE A DOMICILE, A RESIDENCE

Les circonstances rendant impossible la signification à personne, l'acte a été remis sous enveloppe fermée ne portant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre, le cachet de l'Huissier apposé sur la fermeture du pli.

A une PERSONNE PRESENTE à son domicile : .....  
M.....  
Qualité : ..... qui a accepté de recevoir l'acte.

un avis de passage a été laissé au domicile et la lettre prévue par l'art 658 du N.C.P.C, avec la copie de l'acte a été adressée le premier jour ouvrable suivant la date du présent acte.

## DEPOT A L'ETUDE

N'ayant pu, lors de mon passage, avoir aucune indication sur le lieu où rencontrer le destinataire de l'acte, ces circonstances rendant impossible la remise à personne, ou à une personne présente acceptant de recevoir, et vérifications faites que le destinataire est domicilié à l'adresse indiquée suivant les éléments indiqués ci-après, la copie du présent acte a été déposée en notre étude sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication que d'un côté, les nom et adresse du destinataire de l'acte et de l'autre côté, le cachet de l'Huissier de Justice apposé sur la fermeture du pli. Un avis de passage daté a été laissé ce jour au domicile conformément à l'article 656 du N.C.P.C. et la lettre prévue par l'article 658 du N.C.P.C. comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et rappelant les dispositions du dernier alinéa de l'article 656 du N.C.P.C. a été adressée au destinataire avec copie de l'acte de signification au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date du présent.

Les circonstances rendant impossible la signification à personne ou à domicile :

l'intéressé est absent     la personne présente refuse l'acte     autre

## DETAIL DES VERIFICATIONS

Tableau des occupants     Boîtes aux lettres     Porte de l'appartement  
 Voisin     Gardien     Commerçant     Autre : .....

## PERQUISITION

N'ayant pu trouver l'intéressé, et après avoir effectué diverses recherches, il s'est avéré que le destinataire HABITAIT ACTUELLEMENT : .....  
Ne pouvant régulariser l'acte à cette adresse, je l'ai converti en P.V.de PERQUISITION que j'ai signé pour servir et valoir ce que de droit.

Le destinataire est actuellement sans domicile ni résidence connus. En conséquence, un P.V.de Recherche sera dressé en vertu de l'art.659 du N.C.P.C.et la notification sera faite à l'ancien domicile connu par lettre recommandée avec A.R.et par lettre simple, au plus tard le premier jour ouvrable suivant, après que les investigations prévues à l'art.659 soient accomplies.

Me GARRIGUES

Me BALLUTEAUD

Tous les paragraphes non marqués d'une croix sont réputés NON ECRITS.  
Le présent acte comporte ..... feuilles.

Visa par l'HUISSIER de JUSTICE des mentions relatives à la signification.



GENDARMERIE NATIONALE				
Compagnie				
TOULOUSE SAINT-MICHEL (31)				
Unité ou peloton				
B.T.A SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31)				
Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
08389	00622	2008	2	1/2

## ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

## PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

Nmr dossier justice

Le jeudi 27 mars 2008 à 14 heures 20 minutes

Nous soussigné Adjudant EXERT Franck, Officier de Police Judiciaire en résidence à SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31), rapportons les opérations suivantes :

Nom	Prénom	Epouse		
<b>LABORIE</b>	<b>André</b>			
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Code Postal et Commune Naissance	Insee
M	Marié(e)	20/05/1956	TOULOUSE 31000 (France)	31555
Filiation				
père : LABORIE Roger		mère : INCONNUE		
Adresse			Validité état-civil	
02 rue de la Forge			Identité déclarée	
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)
SAINT ORENS DE GAMEVILLE 31650 (France)	31506	0561251097 / 0614292174	Demandeur d'emploi	Française

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

« « « Je me présente à votre unité pour déposer plainte contre la S.C.P GARRIGUES, Christian et BALLUTEAUD, Didier pour expulsion illégale, atteinte à la dignité de notre personne, pour faux et usage de faux, recel d'une procédure immobilière entachée de nullité, excès de pouvoir, abus d'autorité, violation de notre domicile, et soustraction de tout nos biens immobiliers, sans un quelconque titre valide; et avec l'intention de nuire à monsieur et madame LABORIE. -----

Je dépose plainte car Maître BALLUTEAUD, GARRIGUES, ne peuvent détenir aucun titre exécutoire ayant autorité de force de chose jugée, dans la mesure que le titre qu'il détient fait l'objet de diverses voies de recours; autant devant le Tribunal de grande Instance en matière civile, autant devant le doyen des juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de PARIS, pour Crime, Abus de Confiance, Escroquerie. Plainte contre la SCP BALLUTEAUD GARRIGUES avec intention de commettre ces délits, sachant que celui ci était en possession des différentes voies de recours que la prétendue décision qu'il a mis a exécution, et qui nous porte préjudice, car nous sommes dans la rue. ---

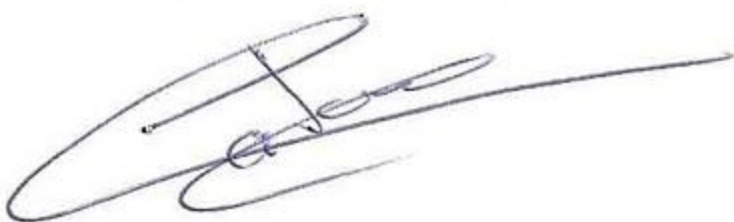
L'intention est caractérisée de la SCP BALLUTEAUD GARRIGUES ayant connaissance de l'Appel sur le jugement qu'il prétend, du 01 Juin 2007 et que au vue de cette connaissance de l'Appel effectuée le 11.06.2007 devant la Cour d'Appel de TOULOUSE (Ci joint déclaration d'Appel), ne pouvait saisir la préfecture pour obtenir l'assistance de la Force Publique. -----

Cette SCP a trompé la préfecture pour faire valoir qu'il avait un titre exécutoire sans porter connaissance des différentes voies de recours; dans le seul but d'obtenir de la Préfecture une décision d'expulsion. Monsieur et Madame LABORIE ont eu connaissance de la décision de la Préfecture d'expulsion début janvier 2008 et ces derniers ont formé un recours sur cette dite décision de la préfecture en date du 18.01.2008 (Ci joint justificatif du Tribunal administratif) et confirmé par un courrier du Tribunal Administratif du 01.02.2008 (dossier n° 08002662 - Ci joint courrier). -----

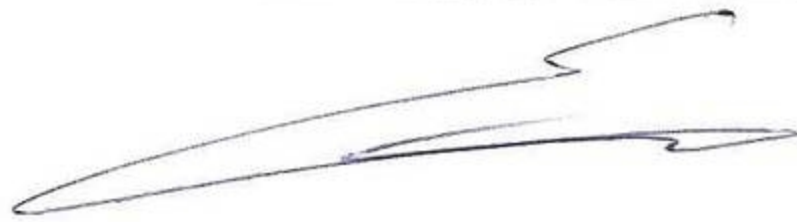
A ce recours devant le tribunal administratif a été joint une requête en annulation d'une expulsion de notre résidence motivée en fait et en droit sur 53 pages (Ci jointes); ainsi qu'un bordereau de pièces déposée le 07.02.2008 (ci joint), reprenant tout les justificatifs de procédures et voies de recours en cours pour faire valoir que la décision de la Préfecture ne pouvait être valide. -----

Le Tribunal de grande Instance de TOULOUSE a été saisi pour une procédure d'annulation du jugement d'adjudication directement par la décision rendue par le juge de l'exécution (Décision du 28.11.2007 et décision du 30.01.2008 - Ci joint). -----

**La personne entendue**



**L'Officier de Police Judiciaire**



Que ces éléments portés à ce jour à la Gendarmerie ont déjà été communiqués par courrier du 12.03.2008 avec accusé de réception. Que ces éléments portés dans le Procès Verbal et dans les différentes voies de recours ont été portés à la connaissance de la SCP huissier BALLUTEAUD GARRIGUES qu'il ne pouvait nier. Que ces pièces ont été aussi portées à la connaissance de monsieur le Président de la Chambre des Huissiers de TOULOUSE pour qu'il intervienne auprès de la SCP BALLUTEAUD GARRIGUES. Qu'en conséquence, l'intention délictueuse est de nuire par la SCP BALLUTEAUD GARRIGUES, à l'encontre de monsieur et madame LABORIE, constitue un élément de Flagrance d'infraction aux respect de l'application de la Loi. Madame Rachida DATI (Ministre de la Justice) est saisie de cette affaire criminelle, par Lettre recommandée du 22.10.2007 et par l'intermédiaire du Cabinet de la Présidence de la république de monsieur SARKOZY, Nicolas, relatant dans les conditions du détournement de notre résidence principale. -----

Qu'en conséquence, Madame BABILET, Suzette demeurant chemin des Carmes à TOULOUSE, ne peut se prévaloir du jugement d'adjudication qu'elle a obtenu par une procédure irrégulière et dont les voies de recours sont en cours devant la juridiction Toulousaine; reprenant les différentes voies de recours, Appel du Jugement d'adjudication en date du 11.06.2007 Décision rendue par le juge de l'exécution (celle du 28.11.2007 et celle du 30.01.2008) pour obtenir l'annulation de l'adjudication. -----

Le décision de la Préfecture faisant l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif en date du 18.01.2008, que dans ce contexte, ou les droits de recours doivent être respectées et entendues; à ce jour il ne peut exister un quelconque titre d'expulsion valide. Ce dernier attaqué et l'acte permettant à l'expulsion du 01.06.2007 fondé sur un jugement d'adjudication lui aussi attaqué par la forme de droit, que de ce fait la SCP BALLUTEAUD GARRIGUES agit délictuellement en toute connaissance de cause. -----

Je vous joint toutes les pièces décrites dans la procédures et demande à monsieur le Préfet de suspendre immédiatement la procédure d'expulsion tant que les recours ne sont pas terminés et nous demandons de remettre tout les meubles et objets à leur place. Nous n'avons à ce jour dans le cas contraire de la décision demandée aucun moyen de nous héberger. -----

Nous maintenons la plainte contre la SCP d'huissiers BALLUTEAUD GARRIGUES pour les faits poursuivis et énoncés ci dessus. Nous nous portons bien sûr partie civile dans cette affaire aux vues de son déroulement caractérisant un crime à notre encontre. -----

Monsieur le Préfet nous vous prions à réception du Procès verbal et des pièces de la procédure, justifiant des différentes voies de recours en cours, de suspendre cette expulsion et de faire valoir nos demandes ci dessus. Mon épouse, madame LABORIE Suzette ce joint à moi dans le contexte du procès verbal. -----

**Question** : Avez vous une adresse à nous fournir suite à cette expulsion.? -----

**Réponse** : Suite à cette expulsion impromptue, Nous n'avons aucun moyen de nous héberger, aucune affaire, et aucun moyen de défense, vue que tout nos dossiers ont été embarqués. -----

A SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31), le 27 mars 2008 à 14 heures 55, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

**La personne entendue**

**L'Officier de Police Judiciaire**

